

29-31, rue de Monthéty – 77340 PONTAULT-COMBAULT

Tél. : 01.64.43.94.94 – Fax : 01.64.43.89.81

E-mail : ce.0772331r@ac-créteil.fr

PRESENTATION

Depuis la rentrée 2006, le collège Monthéty, soutenu par l'Education nationale et en partenariat avec l'UMS Pontault-Combault Handball et la Municipalité, propose aux garçons le désirant, de suivre leur scolarité au sein d'une section sportive Handball.

Ce « label » permet un recrutement d'élèves hors du secteur du collège à la condition d'obtenir une dérogation.

Les objectifs de la section sont les suivants :

- Offrir les conditions optimales d'une réussite scolaire et sportive aux élèves désirant pratiquer le handball dans un cadre compétitif.
- Motiver les élèves en leur donnant l'occasion de progresser et d'être valorisés à travers le sport qu'ils affectionnent, d'exprimer des compétences qui peuvent contribuer à leur réussite scolaire et à leur reconnaissance sociale.
- Développer leur goût de l'effort et les aider à mesurer les conséquences d'un travail suivi et régulier.
- Les ouvrir sur l'extérieur et développer leur autonomie.
- Leur permettre d'acquérir une culture d'équipe et de vivre dans le cadre d'une solidarité collective.
- Les aider à évoluer dans une bonne hygiène sportive et de vie quotidienne et à adopter des comportements de sécurité pour eux-mêmes et pour les autres.
- Participer à leur éducation citoyenne
- Contribuer à l'ambiance sportive et associative de l'établissement.

Pour atteindre ces objectifs, les élèves appartenant à la section sportive Handball sont regroupés dans deux classes par niveau, avec d'autres élèves n'appartenant pas à la section sportive, et ils bénéficient d'horaires aménagés. En effet ils terminent systématiquement les cours à 15H30 pour pouvoir participer aux entraînements en fin d'après midi.

FREQUENCE D'ENTRAINEMENT ET FONCTIONNEMENT

- 2 entraînements d'1h15 effective en fin d'après-midi (16h-17h15) par semaine ;
- 1 entraînement au sein de l'association Sportive du collège le Mercredi de 12H30 à 14H (facultatif pour les élèves licenciés en club)
- Des matchs obligatoires certains mercredis après-midi dans le cadre des compétitions UNSS.

Chaque début d'année, nous faisons notre maximum, en relation étroite avec l'UMS Pontault-Combault Handball, pour que les entraînements au sein de la section ne soient pas le même jour que les entraînements du club, afin que les élèves licenciés ne s'entraînent pas 2 fois le même jour.

LOGISTIQUE ET MOYENS MIS A DISPOSITION

Tous les entraînements ont lieu au gymnase Roger Boisramé de Pontault-Combault.

Tous les transferts (aller et retour) entre le collège et le gymnase sont assurés par les cars de la Municipalité. Il est cependant possible de récupérer les enfants directement au gymnase après les entraînements si une décharge a été signée.

Les entraînements sont assurés par un enseignant d'EPS spécialiste de l'activité Handball (Mr Hironde) ; un cadre technique de l'UMS Pontault-Combault est également mis à disposition pour certains entraînements.

Le suivi scolaire des élèves est assuré par l'équipe pédagogique de la classe, et s'appuie plus particulièrement sur une liaison étroite entre M. Hironde et le professeur principal. Ce suivi permet le repérage des difficultés éventuelles et, si le besoin s'en fait ressentir, l'intégration de l'élève dans les dispositifs d'aide proposés au collège.

Les résultats scolaires de l'élève sont examinés par le conseil de classe et le chef d'établissement qui se prononcent :

- chaque trimestre sur un aménagement éventuel de la fréquence des entraînements, pour permettre à l'élève en difficulté de bénéficier des aides proposées par le collège ;
- chaque année sur la poursuite ou l'arrêt de la section.

Le suivi médical et psychologique de l'élève est piloté par le centre médico-sportif de Pontault-Combault en étroite relation avec le médecin scolaire de l'établissement. Le rôle de celui-ci sera d'apprécier la fatigabilité du jeune et de proposer, en cas de difficultés constatées, un aménagement de l'entraînement en terme de fréquence et/ou de charge de travail.

LES CONDITIONS FINANCIERES

Tout élève s'engage à adhérer à l'association sportive du Collège MONTHETY. Le coût de la cotisation est de 20 euros pour l'année (tarif 2009/2010).

Concernant les prestations offertes dans le cadre du CLUB, plusieurs cas sont à envisager :

- Si votre enfant est adhérent de l'UMS Pontault-Combault HANDBALL, la cotisation sera à régler au club.
- Si votre enfant est adhérent dans un autre club, il a la possibilité d'en rester membre ; toutefois une participation minimale pourra être demandée par l'UMS Pontault-Combault Handball pour bénéficier de ses prestations en terme d'encadrement.

REGLEMENT ET CONDITIONS D'INSCRIPTION DANS LA SECTION SPORTIVE HANDBALL

Quelques règles de fonctionnement pour l'élève inscrit dans la section

Sur le plan scolaire :

Les résultats scolaires de l'élève sont examinés par le conseil de classe, celui-ci se prononce :

- chaque trimestre sur un aménagement éventuel de la fréquence des entraînements pour permettre à l'élève en difficulté de bénéficier des aides proposées par le collège,
- chaque année, sur la poursuite ou l'arrêt de la section (seront pris en compte pour cette délibération les résultats, mais également la motivation de l'élève)

Toute retenue pour faute mineure pourra être effectuée sur le temps d'entraînement.

Tout manquement grave au respect du règlement intérieur de l'établissement conduira à l'exclusion définitive de l'élève de la section,

Les élèves qui seraient exclus définitivement de la section et qui bénéficient d'une dérogation devront rejoindre leur collège d'origine dès la rentrée suivante.

Sur le plan médical

Deux certificats médicaux par an sont exigibles :

- l'un à la rentrée ou à l'inscription dans la section sportive autorisant la pratique du Handball en compétition,
- l'autre au mois de février établi **obligatoirement** par le centre médico-sportif de Pontault-Combault.

Le non-respect de ce point de règlement conduit à l'exclusion temporaire de l'élève de la section sportive jusqu'à régularisation de sa situation.

Le Centre Médico-sportif de Pontault-Combault, en relation avec le médecin scolaire de l'établissement, est le seul habilité à apprécier la fatigabilité du handballeur et à se prononcer sur l'aménagement du programme d'entraînement. Aussi parents, n'hésitez pas à les consulter si vous suspectez chez votre enfant un problème de cette nature. (CMS : Dr NORDMANN – Tél : 01.70.05.49.57).

Toute dispense médicale contre-indiquant la pratique du handball doit être fournie en double exemplaire à la « vie scolaire du collège » et aux cadres techniques du club partenaire.

Sur le plan sportif

Comme dans le domaine scolaire, l'élève a une obligation de résultats, d'assiduité et de motivation. A ce titre il doit :

- participer à toutes les compétitions pour lesquelles il est sélectionné dans le cadre de l'UNSS,
- respecter les règlements qui régissent le milieu sportif et associatif,
- respecter ses camarades, ses adversaires, dans la lignée de l'éthique sportive et citoyenne,
- s'engager dans les séances d'entraînement vers une démarche de progrès et de projet.

Le chef d'établissement, en collaboration avec l'équipe technique et l'ensemble de l'équipe pédagogique statuera sur la poursuite ou l'arrêt de la section sportive.

Comment rejoindre la section HANDBALL ?

Retourner au collège la fiche de candidature ci-jointe, **impérativement avant le 15 mars 2010, dernier délai**, accompagnée des pièces suivantes :

- les 2 derniers bulletins ou bilans scolaires de l'année en cours ;
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique du Handball (il peut être établi par votre médecin traitant) ;
- le « contrat du handballeur » signé.

Rappel : pour les élèves qui ne font pas partie du secteur du collège Monthéty, les parents doivent retirer auprès de l'école primaire ou du collège de leur enfant un dossier de « demande de dérogation » et veiller à respecter les délais fixés par M. l'Inspecteur d'académie.

La sélection des élèves

Compte tenu de la capacité d'accueil limitée par classe, une commission de sélection statuera. Elle s'appuiera, dans son choix, sur plusieurs éléments :

- le **dossier scolaire** de l'enfant (compte tenu de la charge d'entraînement, votre enfant disposera de moins de temps, cela suppose de réelles capacités scolaires et une bonne organisation).
- le **dossier sportif** : une séance de détection sera organisée au mois de **Mai 2010** ; nous vous confirmerons la date et le lieu **ultérieurement**. A la suite de cette séance, un entretien pour cibler les motivations de l'enfant et de sa famille pourra être organisé.

Le Professeur d'EPS responsable du Projet
M. Hironde

Le Principal
M. Andréa



CLASSE SPORTIVE HAND-BALL DU COLLEGE MONTHETY

FICHE CANDIDATURE
Année 2010- 2011

Date limite de retour au secrétariat de direction du collège : le 15 mars 2010

Nom de l'élève :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

N° tél domicile :

Travail du père :

Travail de la mère :

Etablissement scolaire fréquenté en 2008/2009 :

Nom :

Commune :

Classe :

CADRE RESERVE à la COMMISSION de SELECTION

Résultats sportifs : *Insuffisants* *satisfaisants* *très bons* *Excellents*

Résultats scolaires : *Insuffisants* *satisfaisants* *très bons* *Excellents*

Motivations de l'élève et de sa famille :

Avis médical :

Favorable

Défavorable

Avis de la commission de sélection :

Avis favorable

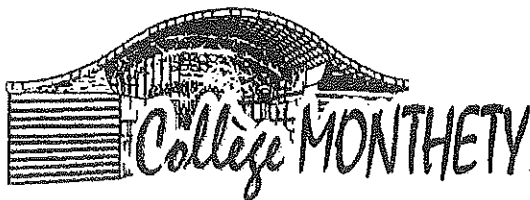
Avis défavorable

Document à retourner impérativement pour le 15 mars 2010
(y joindre les deux derniers bilans scolaires de votre enfant)

Je soussigné(e) Mr, Mme _____, père, mère, tuteur, de l'enfant
_____ déclare avoir pris connaissance des modalités de
l'option HANDBALL dispensée au Collège MONTHETY à la rentrée prochaine

Sous réserve de l'avis de la commission de sélection, je souhaite que mon enfant soit inscrit dans cette option pour l'année scolaire 2009/2010.

Date et Signature :



29-31, rue de Monthéty – 77340 PONTAULT-
COMBAULT
Tél. : 01.64.43.94.94 – Fax : 01.64.43.89.81

CONTRAT du jeune HANDBALLEUR

« REUSSIR c'est se DONNER les MOYENS »

Sur le plan scolaire : _____ → **JE m'ENGAGE à :**

⇒ **mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à ma réussite SCOLAIRE**

→ **au collège cela passe par :**

- **Ecouter le professeur**
- **Avoir mon matériel**
- **Prendre mon cours**
- **Poser des questions si je ne comprends pas**
- **Ne pas bavarder**
- **Avoir une attitude irréprochable en cours comme dans l'Etablissement**
- **Respecter les adultes, mes camarades et leur travail respectif.**
- **Assister aux aides proposées par le collège si le besoin s'en fait sentir (aides, soutien etc...)**

→ **à la maison cela passe par**

- **Organiser et gérer mon temps libre pour apprendre régulièrement mes leçons et faire mes devoirs.**
- **Approfondir le travail demandé et ne pas le survoler...**

Sur le plan sportif : _____ → **JE m'ENGAGE à :**

⇒ **mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à ma réussite SPORTIVE et SOCIALE c'est à dire :**

→ **être présent à tous les entraînements de la section et à toutes les compétitions organisées dans le cadre de l'UNSS.**

→ **M'inscrire dans une démarche d'entraînement pour progresser (écoute, sérieux et motivation).**

→ **Respecter les lieux et les personnes.**

→ **Respecter les partenaires, les adversaires, les arbitres ... dans la lignée d'une éthique sportive et citoyenne.**

→ **Respecter les règles qui régissent l'activité et l'équipe.**

→ **M'inscrire dans la formation de jeunes officiels qui est proposée par l'UNSS.**

Sur le plan médical : _____ → **JE m'ENGAGE à :**

⇒ **Fournir les deux certificats médicaux obligatoires par année scolaire (vous serez avertis...)**

⇒ **Justifier, par un certificat médical ou par un mot écrit des parents, toute absence à un entraînement ou à un match.**

Signature de l'élève

Signature des parents

Signature de M. Le Principal